

161/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 15 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Florent Le Hervé ; Edouard TROLES ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Paul UGUEN ; Cyrielle MOY ; Sonia FLOCH
Absents : Marc LEFEVRE
Procurations : Marc LEFEVRE donne pouvoir à Eric LE SCANFF
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2022

Objet : Modification tarifs ALSH

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de procéder à la précision de tarifs concernant l'ALSH.

Monsieur Le Maire passe la parole à l'adjoint en charge du dossier Mme Colléou.

Mme Colléou explique que plusieurs familles ayant scolarisé leurs enfants à Guerlesquin mais résidant à l'extérieur, se voient appliquer le tarif plein « extérieur ». Mme Colléou propose que les familles extérieures à Guerlesquin faisant l'effort d'inscrire leurs enfants dans les écoles de la commune, puissent bénéficier des tarifs sur la base des quotients familiaux :

| Quotient Familial | Journée complète (avec repas) | ½ journée <u>avec</u> <u>repas</u> | ½ journée <u>sans repas</u> |
|---|----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| QF inférieur ou égal à 500 € | 6 € | 4 € | 3 € |
| QF de 501 € à 700 € | 8 € | 5 € | 4 € |
| QF de 701 € à 900 € | 10 € | 6 € | 5 € |
| QF de 901 € à 1100 € | 12 € | 7 € | 6 € |
| QF de 1101 € et plus | 14 € | 8€ | 7 € |
| Extérieurs et QF non communiqués dont les enfants ne pas scolarisés à | 16 € | 9 € | 8 € |

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 029-212900674-20220915-0161-DE

| | | |
|-------------------------------|--|------------|
| Guerlesquin | | |
| Garderie matin et soir | | 1 € |

M Le Maire remercie Mme Colléou pour cette présentation.

M Le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition de modification des tarifs ALSH.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des votants de rajouter les familles qui scolarisent leurs enfants à Guerlesquin, à bénéficier des tarifs QF à l'ALSH.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec